



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Points 49, 51, 52, 54, 55, 56, 58, 59, 61,
62, 113 et 124 de la liste préliminaire*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Les techniques de l'information et des communications
au service du développement**

Questions de politique macroéconomique

Développement durable

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et renforcement du Programme des
Nations Unies pour les établissements humains
(ONU-Habitat)**

Mondialisation et interdépendance

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement**

Activités opérationnelles de développement

Développement agricole et sécurité alimentaire

Développement social

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement**

* A/64/50.



**Lettre datée du 6 mars 2009, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire de la Déclaration de Mascate sur l'eau, contenant les conclusions et recommandations adoptées par le premier Forum ministériel sur l'eau pour le Groupe des 77, tenu à Mascate (Sultanat d'Oman) du 23 au 25 février 2009.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 49, 51, 52, 54, 55, 56, 58, 59, 61, 62, 113 et 124 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Abdalmahmood Abdalhaleem **Mohamad**

**Annexe à la lettre datée du 6 mars 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Mascate sur l'eau, adoptée par le premier
Forum ministériel sur l'eau pour le Groupe des 77**

Nous, ministres chargés des ressources en eau des États membres du Groupe des 77, réunis à l'occasion du premier Forum ministériel sur l'eau pour le Groupe des 77, tenu à Mascate (Sultanat d'Oman) du 23 au 25 février 2009, sommes convenus des conclusions et recommandations suivantes :

1. Nul ne saurait nier l'importance vitale que revêt l'eau pour la survie des espèces et de leurs habitats et pour l'existence humaine. L'importance capitale des ressources en eau et de l'assainissement dans la réalisation de progrès dans tous les domaines du développement dans le Sud a été réaffirmée de même que le fait que l'amélioration et la promotion d'un accès facile à l'eau et à des systèmes d'assainissement, à l'irrigation ainsi qu'à l'énergie hydroélectrique contribueraient considérablement à éliminer la pauvreté et l'insécurité alimentaire, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement et à une gestion intégrée des ressources en eau.

2. En dépit du grand nombre d'institutions s'occupant des questions de gestion des ressources en eau et de projets d'approvisionnement en eau, les progrès réalisés vers l'objectif consistant à réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à une eau potable et à des systèmes d'assainissement appropriés restent lents et inégalement répartis.

3. Les principales difficultés, à savoir le manque de capacités, de ressources financières et de volonté politique pour appliquer les décisions et autres mesures recommandées lors des multiples conférences et réunions, ont été soulignées. Nous réaffirmons qu'on dispose des connaissances, des compétences et des technologies nécessaires pour gérer les ressources en eau et assurer des prestations à tous afin de promouvoir le développement.

4. Nous soulignons l'importance que revêt le renforcement du travail en réseau des institutions de recherche-développement s'occupant des questions relatives à l'eau et des données connexes, au moyen notamment de nouvelles technologies à mettre en place dans les centres nationaux et régionaux d'information sur les ressources en eau, idée qui a reçu un appui unanime.

5. Il est nécessaire pour les pays du Sud d'étudier entre eux de nouveaux moyens de faire face aux besoins essentiels en ce qui concerne les ressources en eau. Par ailleurs, il faut absolument à la fois gérer et mettre en valeur avec diligence les ressources en eau et les infrastructures afin d'accroître l'accès des populations des pays en développement à l'eau potable, en en assurant une utilisation rationnelle, ainsi qu'à la sécurité alimentaire.

6. Nous encourageons les pays en développement à collaborer afin de renforcer les partenariats stratégiques de manière à contribuer au partage des connaissances et des innovations et au transfert de technologie pour un accès accru à de l'eau traitée et à de meilleurs systèmes d'assainissement. Il faut s'efforcer tout particulièrement de mettre en place et de renforcer les capacités scientifiques aussi

bien au niveau individuel qu'au niveau institutionnel; des ressources et des partenariats supplémentaires sont nécessaires pour apporter des solutions scientifiques aux défis majeurs relatifs à l'eau, répondre aux besoins sociaux et économiques et garantir l'approvisionnement en eau des pays en développement. Dans le cadre du suivi, un certain nombre de mesures devraient être prises en ce qui concerne l'échange de savoir-faire scientifique et technologique entre pays en développement susceptible de faciliter l'échange d'informations scientifiques et technologiques dans le domaine des ressources en eau. Il s'agit notamment des suivantes :

- La production de connaissances sur la gestion des ressources en eau partagées;
- Le renforcement des capacités des États membres s'agissant des techniques de négociation et la prestation de services consultatifs techniques dans ce domaine;
- La promotion de l'échange de données d'expérience, de pratiques optimales et d'enseignements acquis en matière d'exécution de projets relatifs aux ressources en eau, à l'assainissement et à la gestion de l'environnement;
- L'harmonisation des programmes de recherche et des priorités régionales et nationales, en tenant compte des questions nouvelles;
- Le renforcement des capacités de collecte des données hydrologiques et météorologiques et la production de nouvelles données pour améliorer les évaluations;
- L'appui aux axes de recherche qui permettent d'améliorer la compréhension scientifique fondamentale de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement;
- L'identification de nouvelles sources de financement propres à augmenter les ressources disponibles et d'impulser l'échange de compétences spécialisées;
- La définition de nouvelles modalités de financement supplémentaires du renforcement des capacités et des infrastructures dans les domaines des ressources en eau, de l'irrigation et de l'assainissement;
- La mise en place d'une base de données interactive consultable sur les scientifiques, les centres et les services en vue de faciliter et d'encourager le partage de l'information et la coopération entre partenaires;
- La promotion de technologies innovatrices pour s'attaquer aux effets négatifs des catastrophes d'origine hydrique telles que les inondations, les sécheresses, les cyclones, la désertification, la détérioration des bassins hydrographiques et l'intrusion d'eau de mer dans les eaux souterraines non salées des zones côtières due à l'élévation du niveau de la mer, laquelle résulte des changements climatiques et du réchauffement de la planète.

7. Nous soulignons la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent pour fournir aux communautés et aux ménages, par le biais de programmes scientifiques, de l'eau potable et des systèmes d'assainissement améliorés. Il s'agit notamment des mesures et faits suivants :

- L'amélioration du traitement, de la distribution, de l'utilisation et de la réutilisation de l'eau, compte tenu, le cas échéant, des méthodes et des connaissances traditionnelles;
- L'adoption de techniques intégrées de gestion des ressources en eau en vue d'une utilisation durable, notamment la protection des ressources en eaux souterraines, outre la réduction au minimum des effets de l'utilisation de pesticides et d'engrais ainsi que de ceux de la pollution industrielle;
- Les méthodes innovatrices de récupération, de stockage et de recyclage, notamment les innovations tendant à réduire les coûts du dessalement, du traitement et du recyclage de l'eau utilisée à des fins agricoles et industrielles et des eaux usées, de même que les technologies employées dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (hydroélectricité, énergie solaire et énergie éolienne), ont été accueillies avec une grande satisfaction;
- Les procédés d'assainissement efficaces et une utilisation rationnelle des connaissances acquises dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur sur l'eau et l'assainissement ont reçu un appui considérable.

8. Nous reconnaissons l'important rôle et le potentiel énorme des biotechnologies et des techniques hydroagricoles connexes dans l'élimination de la pauvreté, les progrès technologiques, le développement industriel et l'amélioration de la santé.

9. Nous soulignons la nécessité de répondre à l'inquiétude du public et aux préoccupations d'ordre éthique suscitées par l'application de certains aspects des biotechnologies et réaffirmons par conséquent que la sensibilisation du public, la réglementation et la législation en matière de sécurité biologique revêtent une grande importance.

10. Nous sommes convenus de déterminer un réseau d'institutions et de particuliers qui ont fait des progrès importants sur le plan des biotechnologies, en particulier dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de la foresterie, de la zootechnie, de la pêche, ainsi que dans celui des biotechnologies marines et environnementales.

11. Nous soulignons l'importance que revêt la création d'un centre intégré de données et d'informations sur l'eau entre pays en développement.

12. Nous encourageons l'adoption de conventions internationales afin de gérer la coopération concernant le partage des eaux transfrontières et le règlement des conflits.

13. Nous lançons un appel au système des Nations Unies pour qu'il joue un rôle important dans l'échange des résultats des recherches scientifiques et technologiques dans le domaine des ressources en eau.

14. Nous reconnaissons les progrès considérables et les percées remarquables réalisées par certains pays en développement dans les domaines vitaux de la gestion de l'eau, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que s'agissant des barrages, de l'irrigation et de l'hydroélectricité en plus des mesures tendant à alléger les risques inhérents aux changements climatiques. Nous insistons sur la nécessité d'apprendre les uns des autres et de partager les pratiques optimales et les données d'expérience entre pays du Sud.

15. Nous saluons les expériences couronnées de succès enregistrées par l'intermédiaire des mécanismes de coopération Sud-Sud dans certains pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ainsi que des Caraïbes, et soulignons la nécessité de reproduire ces réalisations dans les autres pays en développement.

16. Nous encourageons les pays membres à collaborer afin de renforcer les partenariats stratégiques entre pays du Sud de manière à contribuer au partage des connaissances et des innovations et au transfert de technologie pour un accès accru à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement.

17. Nous soulignons l'important rôle d'appui du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres institutions des Nations Unies, les commissions régionales et les institutions financières dans la promotion de la coopération en matière d'échange de savoir-faire scientifique et technologique pour l'approvisionnement en eau, une gestion rationnelle de l'eau, la préservation et une utilisation judicieuse des ressources en eau dans les pays en développement. Nous exprimons notre gratitude pour le rôle que jouent les autres partenaires coopérants et soulignons la nécessité d'accroître les capacités de ces institutions afin de leur faire occuper une place plus importante dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour la satisfaction des besoins essentiels dans les pays en développement.

18. Nous disons avec force que l'eau est vitale pour assurer la survie des espèces et de leurs habitats et que l'existence humaine dépend d'un approvisionnement sûr en eau potable. Dans ce contexte, nous soulignons l'importance capitale des ressources en eau et de l'assainissement dans la réalisation de progrès dans tous les domaines du développement dans le Sud et réaffirmons que l'amélioration et la promotion d'un accès facile à l'eau et à des système d'assainissement contribueront considérablement à éliminer la pauvreté et permettront une gestion plus rationnelle de l'eau, ainsi que la préservation et une utilisation plus judicieuse des ressources en eau dans les pays en développement, ce, notamment par les mesures et faits suivants :

- L'adoption d'une politique d'autosuffisance pour le financement des projets relatifs à l'eau, et des efforts tendant à obtenir le financement de projets relatifs à l'eau auprès des organismes de prêt, des marchés des capitaux et des sources de subventions;
- La construction de barrages dans les pays en développement a fait la preuve de son efficacité dans l'atténuation des effets des sécheresses et des inondations. C'est pourquoi le renforcement des capacités et l'appui financier sont vivement recommandés à cet effet;
- Le développement et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour une gestion rationnelle de l'eau et une prestation efficace des services ainsi que pour la fourniture d'une assistance technique sous forme de compétences spécialisées aux pays membres qui en ont besoin;

- Le développement de l'irrigation et le transfert de technologies peu coûteuses pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement de l'eau, en fonction des besoins des pays;
- L'intensification de la prestation d'une assistance technique et financière aux pays membres pour l'élaboration de plans nationaux intégrés de gestion et d'utilisation rationnelles de l'eau, en fonction des besoins des pays;
- Le renforcement de la coopération entre États riverains, par le biais d'arrangements bilatéraux et multilatéraux, compte tenu de leurs intérêts respectifs;
- L'appui à une demande d'eau plus rationnelle et à une gestion des ressources en eau plus judicieuse dans tous les secteurs, en particulier dans le secteur agricole, aux fins de la sécurité alimentaire et du développement rural, de la préservation des moyens de subsistance, de la sécurité et de l'élimination de la pauvreté;
- L'échange de données d'expérience sur l'application de la bonne gouvernance, de la législation sur les ressources en eau, des réformes institutionnelles, de la transparence et des règles de conduite liées à l'eau;
- La création, au sein du fonds d'affectation spéciale pour la science et la technique, de mécanismes pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'eau;
- La création d'un prix du mérite dans le domaine de l'eau qui serait décerné par le Groupe des 77;
- Le partage de données d'expérience Sud-Sud sur les initiatives de gestion de l'eau favorables à l'égalité des sexes;
- Le partage de données d'expérience et de connaissances Sud-Sud sur les réformes institutionnelles et juridiques, l'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires, la décentralisation et les droits d'utilisation de l'eau;
- La promotion de partenariats Sud-Sud sous-régionaux, régionaux et internationaux, associant notamment la société civile, les groupes communautaires, le secteur privé et les milieux universitaires;
- Le renforcement des mécanismes de dialogue sur l'eau et l'assainissement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, afin d'encourager les pays développés à s'attaquer aux préoccupations des pays en développement pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tels que le transfert de technologie et d'autres questions connexes;
- La promotion de la viabilité des eaux souterraines dans les régions en développement par le recours aux nouvelles technologies d'alimentation artificielle;
- Le dessalement est une option stratégique pour bon nombre de pays en développement, et privilégier la recherche dans ce domaine est indispensable pour en réduire le coût et permettre aux pays membres d'en développer l'utilisation;

- Nous préconisons l'application de lois internationales pour que les installations et les infrastructures relatives à l'eau ne soient pas des cibles durant les guerres et les conflits.

19. Nous soulignons l'importance de la sécurité alimentaire, ainsi que de l'irrigation dans les pays en développement et la nécessité d'augmenter les superficies cultivées, et notamment une modernisation accélérée des moyens d'irrigation existants, par l'intermédiaire du partage de données d'expérience et de connaissances entre pays du Sud sur la base de techniques d'accroissement des rendements qui soient peu coûteuses et économes en eau ainsi que de connaissances liées à l'intensification et à la diversification de même qu'à une utilisation combinée des eaux de surface et des eaux souterraines.

20. Nous sommes convenus de nous réunir tous les ans, selon qu'il sera jugé nécessaire, afin de procéder à un échange de vues sur le renforcement des initiatives Sud-Sud tendant à améliorer les efforts dans le domaine de l'eau, eu égard à l'environnement, aux moyens de subsistance et à l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'offre généreuse faite par la République islamique d'Iran d'accueillir le prochain forum ministériel sur l'eau. Nous transmettons les textes issus du présent forum au cinquième Forum mondial de l'eau, qui doit se tenir du 16 au 22 mars 2009 à Istanbul (Turquie) et invitons les participants audit Forum à tenir compte des conclusions et recommandations du Forum ministériel sur l'eau pour le Groupe des 77.

21. Nous adressons nos sincères remerciements au Sultanat d'Oman pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse réservés à l'ensemble des participants. Nous exprimons également notre gratitude pour les réalisations accomplies par le Sultanat d'Oman dans le domaine de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau.
